

55 ans, sans emploi, on fait quoi ?

Entre 2009 et 2016, le nombre de personnes de plus de 50 ans sorties de la vie professionnelle, durablement sans emploi et soutenues par l'aide sociale a augmenté de plus de 62 %. Un drame dans chaque cas individuel, une évolution inquiétante à l'échelle de la société. L'aide sociale à elle seule ne peut venir à bout de ce problème et assurer, de facto, le rôle de rente pour les personnes de plus de 50 ans qui perdent leur emploi et n'en retrouvent pas. Ce transfert de l'économie et des assurances sociales sur la solidarité cantonale ou communale n'est pas viable à terme, selon la Csias, qui en fait le thème de [son assemblée générale du 24 mai 2018](#).

Ce transfert n'est pas un problème pour le Conseil national qui a refusé, lors de la session des Chambres fédérales qui vient de se terminer, trois initiatives parlementaires visant à mieux protéger ces personnes, soit au niveau du travail, soit au niveau de l'assurance-chômage.

- Initiative parlementaire [Amélioration de la situation des demandeurs d'emploi âgés dans le cadre de l'assurance-chômage](#)
- Initiative parlementaire [Extension des prestations de l'assurance-chômage pour les demandeurs d'emploi âgés](#)
- Initiative parlementaire [Garantir l'emploi des salariés âgés](#)

Pour plus d'informations, voir notre rubrique Travail >> Marché du travail >> [50 ans et plus](#)